

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Equal Opportunities Commission (EOC)

****L'EOC rappelle les principes d'égalité des chances dans l'accès à l'emploi****

Suite à certaines déclarations récentes de personnalités politiques faisant état de traitement préférentiel dans la recherche d'emploi pour leurs partisans, la Equal Opportunities Commission (EOC) souhaite réaffirmer les principes fondamentaux encadrant l'égalité des chances.

Dans le cadre de sa mission de promotion de l'égalité et de lutte contre la discrimination, l'EOC rappelle que l'octroi d'un emploi sur la seule base de l'appartenance politique constitue une violation des principes de méritocratie et d'égalité des chances, tels qu'établis par l'Equal Opportunities Act.

De même, toute personne subissant un traitement défavorable en matière d'emploi, d'accès au logement, à l'éducation ou aux services publics en raison de son opinion politique est victime de discrimination. Elle est en droit de porter plainte auprès de la Commission.

L'EOC souligne que l'opinion politique ne peut, à elle seule, justifier l'accès à un emploi ou à toute autre opportunité relevant des domaines couverts par la loi. Toute dérogation à ce principe constitue un acte discriminatoire, en infraction avec la législation en vigueur, et est susceptible d'entraîner des sanctions à l'encontre des contrevenants.

L'EOC réaffirme son engagement à garantir le respect des droits fondamentaux et encourage toute personne concernée à se rapprocher de la Commission pour signaler toute situation de discrimination.

****Fin****

24 mars 2026